

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt et un du mois de septembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cuinzier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LAPALLUS, Maire.

**PRESENTS** : LAPALLUS Marc (Maire), PEGUET-CHASSY Isabelle (1<sup>ère</sup> adjointe), DANIERE Sébastien (2<sup>e</sup> adjoint), GONDEAU Stéphanie (3<sup>e</sup> adjointe), Mr BRETON Jean-Jacques (4<sup>e</sup> adjoint), BELOT Stéphanie, CHAUX Mickaël, BUFFIN Valérie, MONCORGE Marc, DUPERRAY Mathieu, FAVRE Pierre, BUTTY Sylvain, AUBONNET Michel.

**ABSENTE EXCUSEE** : Mme FONGY Carole.

=====  
Ordre du jour :

- Aides école année scolaire 2021/2022.
- Délibération constatant les parcelles de terrain situées au Malviré comme « biens sans maître »
- Accord de principe pour le financement d'une extension du réseau électrique pour permettre la construction d'une habitation (route de belviré).
- Vote d'une décision modificative pour le programme de voirie 2020.
- Nomination de nouveaux membres dans les commissions communales.
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire accueille et remercie les membres présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour, monsieur le Maire demande à l'Assemblée s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu, qui est approuvé sans observation.

Monsieur le Maire présente les excuses de Mme FONGY Carole.

Désigne Madame PEGUET Isabelle comme secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

## ➤ AIDE A L'ECOLE - ANNEE SCOLAIRE 2021/2022- PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT A L'ECOLE ST PAUL ANNEE 2020/2021.

Monsieur le maire rappelle qu'en début de chaque année scolaire il est attribué des aides pour les écoles. Il rappelle que depuis l'année dernière l'école St Paul bénéficie du versement de la participation aux frais de fonctionnement dans laquelle se trouve les aides attribuées à l'école publique.

La participation aux frais de fonctionnement est calculée en fonction du coût d'un élève scolarisé au sein de l'école publique et il s'élève pour l'année 2020/2021 à 700.93 €/enfant. Par conséquent, pour l'année scolaire 2020/2021 l'école St Paul bénéficiera d'une participation aux frais de fonctionnement de 10 534.35 € réglée comme suit : 4 484,39 € de frais de téléphone, eau, chauffage etc...réglés tout au long de l'année directement par la commune et le solde soit 6 049.96 € sera versé par la commune en 2 fois en octobre 2021 et en janvier 2022.

Pour ce qui est des aides à l'école publique pour l'année 2021/2022, le conseil municipal **FIXE** les montants suivants :

Fournitures scolaires : 57 €/enfant domicilié à CUINZIER

Sorties scolaires : 20 €/ enfant domicilié à CUINZIER

Les frais de fonctionnement sont réglés directement par la commune (téléphone, électricité, eau etc).

Mme GONDEAU Stéphanie fait un point sur la rentrée scolaire au niveau de l'école publique et la cantine :

\* Ecole publique :

- demande de transformer des bacs à fleurs en bacs à sable, création d'un jardin au sein de l'aire de jeux située derrière l'église.
- Changement de personnel enseignant (directrice).

\* Cantine :

- Nouveau prestataire : le fournisseur des repas est dorénavant l'auberge la Gourmandine, très bons retours sur la qualité des repas.
- Réintégration des enfants dans les locaux affectés à la cantine.
- Nouveau personnel de service en remplacement d'un agent en arrêt maladie prolongé.

➤ **DELIBERATION CLASSANT 3 PARCELLES DE TERRAIN EN BIENS SANS MAITRE**

Monsieur le Maire rappelle qu'en mars dernier la procédure de classement de 3 parcelles de terrain en biens sans maître situées chemin du Châtelet, a été lancée. Le délai de cette procédure étant arrivée à son terme et aucune personne ne s'étant manifestée comme propriétaire des dites parcelles. La commune peut incorporer dans son patrimoine les 3 parcelles.

Le conseil municipal **DECIDE** de classer les parcelles A 655-656 et 657 « bien sans maitre » et de les incorporer dans son patrimoine après enregistrement auprès d'un notaire.

➤ **FINANCEMENT DE L'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION**

Monsieur le maire informe qu'une demande de permis de construire a été déposée en mairie pour un terrain situé route de Belviré pour la construction d'une maison individuelle, pour permettre la réalisation de ce projet, une extension du réseau électrique à la charge de la commune est nécessaire.

Monsieur le maire explique que le terrain ayant été déclaré constructible, la commune est dans l'obligation de financer toutes extensions de réseaux. Un devis estimatif a été transmis par le Syndicat d'Energies de la Loire pour un montant à charge de la commune de 6 541.80 €. Pour permettre la délivrance du permis de construire il est nécessaire d'approuver ce chiffrage qui sera affiné au moment de l'exécution des travaux.

Le conseil municipal **ACCEPTE** le principe de financement de cette extension.

➤ **DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET – TRAVAUX PROGRAMME VOIRIE 2020**

Les travaux du programme de voirie de l'année 2020 qui ont consisté à la réfection des chemins de la Tournerie, du Biot et l'aménagement de l'allée du tennis en 2 tranches sont arrivés à leur terme ; pour clore comptablement ce programme, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit de 2 929.60 € TTC, somme qui sera prélevée sur le compte « dépenses imprévues ».

Monsieur le maire indique que dorénavant pour une meilleure gestion, les programmes de voirie se prévoient annuellement et non plus sur 2 années.

## ➤ **NOMINATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX COMMISSIONS COMMUNALES ET EXTERIEURES**

Suite à la démission d'un conseiller municipal, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement dans les commissions dont il faisait partie : sont nommés :

- Commission Voirie : Mr AUBONNET Michel
- Commission entretien et suivi des bâtiments : Mr BUTTY Sylvain
- Commission gestion locative : Mme BELOT Stéphanie
- Commission Urbanisme-PLU : Mr LAPALLUS Marc
- Groupe de travail « réfection mairie » : Mme PEGUET Isabelle
- SIEL : suppléant : Mr DANIERE Sébastien

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **- Demande de subvention**

Monsieur le maire fait part d'un courrier de l'association « Au jardin d'Eline » œuvrant pour le bien-être animal située à Pouilly sous Charlieu : il n'est pas donné de suite favorable à cette demande.

#### **- Achat d'un fauteuil ergonomique pour le secrétariat de mairie :**

Monsieur le maire explique que le siège de bureau du secrétariat de mairie nécessite d'être remplacé par un fauteuil ergonomique et adapté aux conditions de travail quotidienne (soutien lombaire, meilleure assise, réglages divers). L'entreprise CBC de CHARLIEU a été contactée et a proposé deux modèles différents.

Le conseil municipal **ACCEPTE** l'achat d'un fauteuil ergonomique auprès de CBC de CHARLIEU pour un coût de 522,00 € TTC.

#### **- Usage panneau pocket :**

Monsieur le maire explique que l'application panneau pocket est utilisée par 87 % de la population et très appréciée. L'usage premier de cette application était l'information d'alertes. Or, la commune a été saisie de plusieurs demandes pour la parution de manifestations d'associations, offres d'emplois.

Monsieur le maire demande à l'Assemblée son avis sur l'usage de cette application.

Le conseil municipal **SOUHAITE** que soit publié toutes informations ayant attiré à la vie communale et pouvant être utiles à la population. Il est précisé que cette application ne devra pas avoir de fonction de réseau social.

#### **- Présence des membres du conseil municipal aux réunions extérieures :**

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir prévenir le plus tôt possible un membre de la commission à laquelle il fait partie s'il ne peut se rendre à une réunion ou prévenir la mairie pour éviter des absences.

#### **- Devis nettoyage annuel des radiants gaz de la salle des sports :**

Monsieur le maire informe que des devis ont été sollicités pour l'entretien annuel des chauffages radiants gaz de la salle des sports qui s'avère nécessaire. Un autre devis sera sollicité auprès d'une entreprise locale. Une décision sera prise ultérieurement.

#### **- Salle des sports :**

Monsieur le maire informe que le sol de la salle des sports est posé, les traçages effectués. Il est précisé que désormais, seule la pratique du sport sera possible dans cette salle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.